

# FO' Lire JANVIER 2019



## La lutte paie .

Durant le second semestre 2018, les agents de la DGFIP des centres de contact, qui contribuent au traitement des demandes par téléphone et par mail des contribuables, se sont mobilisés, notamment par la signature de pétitions et surtout par la menace de se mettre en grève à compter du 2 janvier 2019.

### **Plus de réponse au mail ni téléphone au moment du passage au prélèvement à la source.**

Le 21 décembre dernier, en urgence, le directeur général publiait une note alignant le régime indemnitaire des agents des centres de contact sur celui des centres impôts services, soit 699€ de plus par an pour chacun des agents B et C des centres de contact.

**La menace du recours à la grève a permis un résultat non négligeable. Plus que jamais, La grève est à même de permettre d'obtenir gain de cause.**

Cela vaut de manière générale, mais tout particulièrement à la DGFIP au moment où le ministre DARMANIN, tentant de prendre les devants, annonce une prime de 200€... uniquement pour les agents liés au PAS. ( 40 000 sur plus de 103 000 agents).

Dans le contexte actuel les directions font appel à tous les agents ( front-office, back-office).

Même les agents des Trésoreries sont impactées par le PAS.

**Dans la mesure où tous les agents sont concernés de près ou de loin par cette réforme, la prime doit être versée à tous les agents !**

**Nous estimons que nous sommes loin du compte. Agissons dès maintenant.**





### **Une complémentaire santé en mouvement**

Un projet d'amendement devrait être déposé au Sénat qui permettra aux assurés de changer de complémentaire santé à tout moment et non plus une fois l'an. Selon le gouvernement les assurés devraient faire des économies grâce à cette mesure.

L'amendement secoue et divise le monde des mutuelles et des assurances. S'il est voté, il permettra aux particuliers et aux entreprises de résilier leur contrat à tout moment.

### **Une fausse bonne idée selon la mutualité française.**

Le président de la mutualité française estime que cet amendement va déstructurer les mécanismes qui organisent **la mutualisation et la solidarité.**

Sans pour autant faire baisser les cotisations et les frais de gestion.

**Notre critique est claire :** autoriser les chefs d'entreprise à changer de complémentaire à tout moment va à l'encontre de la négociation collective d'entreprise et de branche.

**AFOC** Association FO Consommateurs  
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 40 52 85 85  
Site internet : [www.afoc.net](http://www.afoc.net)  
E.mail : [afoc@afoc.net](mailto:afoc@afoc.net)

L' **AFOC** défend consommateurs et locataires : elle les informe, les conseille et les représente.

Abonnez-vous aux Cahiers de l'AFOC !

NB : Cette carte atteste de la qualité de membre de l' **AFOC**, elle est personnelle.

## **AFOC 13**

**L'association Force Ouvrière Consommateurs défend tous les consommateurs dans tout litige rencontré auprès de : commerçants, fournisseurs, prestataires de services.**

Tous les adhérents au syndicat Force Ouvrière sont adhérents à l'AFOC . Ce service est gratuit une carte AFOC est fournie avec la carte syndicale.

Les personnes pas syndiqués sont défendues par l'AFOC moyennant une cotisation annuelle.

Voici le mail de l'AFOC :

[\*\*associationfoconsommateurs13@gmail.com\*\*](mailto:associationfoconsommateurs13@gmail.com)

**Seuls, les litiges relevant du Tribunal Administratif ne sont pas de sa compétence.**